

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**12 décembre 2019**

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2019Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents : 31****Absents supplés : 4****Absents excusés : 9**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2019_12_219****Objet :**Convention tripartite entre la FRAC
de Besançon, la Communauté de
Communes Jura Nord (CCJN) et
l'Association les Forges**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 18 décembre 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gérome FASSETNET.**Présents : Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE
Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier
MATHEVON, Mme Laure VALENTIN, M. Rémy MARTIN **Etrepigny** :
M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien
HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La
Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET
Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigny** :
Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER
Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN **Our** : M.
Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Michel
GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane
MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier
TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligny** : M. Gilbert
LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS.**Supplés : La Bretenière** : M. Jean-Pierre VOUAUX **Montmirey-la-
Ville** : Monsieur Christian MIGNOT **Ougney** : M. Nicolas TONNELIER
Vitreux : M. Marc GENTY**Absents excusés : Evans** : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé
BOUVERESSE **Fraisans** : Mme Martine VERMOT-DESROCHES
Monteplain : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET, Mme
Jessica RAMEL **Salans** : Mme Stéphanie DREZET **Serre les
Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : Mme Marie-Hélène
VERMOT DESROCHES.**Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO****Procurations de vote :****Mandants : Madame Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS)
M. Didier JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL
(ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES
(THERVAY)****Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian
RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme
Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU)***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h08 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA FRAC DE BESANCON, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD (CCJN) ET L'ASSOCIATION LES FORGES

La Communauté de Communes Jura Nord souhaite accueillir le Satellite sur son territoire.

Le Satellite est un outil du Frac Franche-Comté, conçu pour faire rayonner sa collection d'œuvres d'art contemporain en Franche-Comté. C'est un espace d'exposition mobile contenu dans un camion de 20 m3.

L'espace intérieur du Satellite est d'environ 7 m² et présente des œuvres de différents médiums organisées autour d'une thématique.

Ce dispositif offre au public un face à face avec les œuvres. Celui-ci est accompagné lors des visites par des échanges et des outils de découverte adaptés.

Il convient donc de mettre en place une convention afin de définir les conditions d'accueil.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention tripartite entre la FRAC de Besançon, la CCJN et l'association Les Forges ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **accepte la prise en charge financière notamment la mise en place d'un verre de l'amitié lors de l'inauguration de l'opération, les frais d'électricité et l'impression d'éventuels documents de communication ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

Le contrat d'accueil

Le présent contrat a pour objet de spécifier les conditions d'accueil du Satellite.
Le Satellite est un lieu d'exposition mobile, dans lequel sont présentées les œuvres de la collection d'art contemporain du Frac Franche-Comté.

Entre les sous signés :

D'une part ;

Le Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté (Frac)
Cité des Arts
2, passage des arts
25000 Besançon
Tél. : + 33 (0)3 81 87 87 40
Représenté par Sylvie Zavatta sa qualité de directrice du Frac

Et d'autre part :

L'établissement « hôte »
adresse

XXX

XXX

XXX

représenté par XXX en sa qualité de XXX
et son référent XXX

Avec le ou les établissements « partenaires »
adresse

XXX

XXX

XXX

représenté par XXX en sa qualité de XXX
et son référent

Une copie de cette convention est donnée à

- XXX

- XXX

- XXX

DATE D'ARRIVÉE DU SATELLITE : du XXX au XXX

DATE DE DEPART DU SATELLITE : du XXX au XXX

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'EXPOSITION DU SATELLITE : du XXX au XXX

Le calendrier pendant l'ouverture comprend :

- une présentation aux enseignants le lundi de XXX h à XXX h
- une ouverte aux internes le mercredi de XXX h à XXX h
- une ouverture au public de la bibliothèque le samedi matin de XXX h à XXX h
- aux habitants de la commune le samedi après-midi de XXX h à XXX h

LIEU D'EXPOSITION : Dans le Satellite du Frac Franche-Comté

Le Satellite sera situé : XXX

LISTE DES ŒUVRES : XXX

INTERLOCUTEURS AU FRAC :

Responsable de la collection et de la diffusion: virginie.lemarchand@frac-franche-comte.fr

Chargée de diffusion de la collection : marion.farinetti@frac-franche-comte.fr - 03 81 87 87 62

ARTICLE 1

LES PERSONNES REFERENTES

- **XXX et XXX** sont nommées personnes référentes.
- Mandatées respectivement par **XXX** et **XXX** - représentants des structures **XXX** et **XXX**, les personnes relais sont les interlocuteurs privilégiés du Frac. Ils sont présents et impliqués lors de toutes les étapes de la mise en place de l'accueil du Satellite. Ils diffusent son projet et les instructions du Frac auprès du public ciblé et de l'équipe organisatrice. Ils fédèrent et informent les autres membres de l'établissement pour permettre l'aboutissement de l'exposition.

ARTICLE 2

CONDITIONS DE PRÉSENTATION

- Pendant la durée du séjour, le Satellite du Frac Franche-Comté doit rester immobile, stationné au même endroit.
- L'espace de stationnement du Satellite doit être clôturé (une cour fermée par des grilles, murets...). Cet emplacement sécurisé est accessible au public piéton et à sa circulation ; il est situé obligatoirement sur un terrain plat et à proximité du bâtiment et des commodités sanitaires. Il sera occupé par le véhicule pendant toute la durée du séjour y compris la nuit.
- L'espace de stationnement du Satellite doit bénéficier d'un accès à une source d'électricité.
- L'espace de stationnement du Satellite et ses alentours doivent être nettoyés (débris, feuilles mortes, neige, etc.) et rendu accessible au public avant l'arrivée du camion Satellite.
- Les œuvres sont dissociées de toute autre production (travaux d'élèves, œuvres d'intervenants extérieurs...).
- Chaque exposition sera accompagnée d'une médiation.
- Le Frac se réserve le droit d'annuler la venue du Satellite à cause de mauvaises conditions météorologiques.
- Le Frac prend en charge les frais de déplacements du Satellite et l'hébergement de son personnel si nécessaire (une ou deux personnes).

ARTICLE 3

CONSTAT D'ÉTAT ET DE RESTAURATION

- Un constat d'état détaillé des œuvres présentées dans le Satellite sera établi par le personnel du Frac à leur départ des réserves du Frac et à leur retour.
- Un constat d'état des œuvres présentées sera établi par le personnel du Frac à chaque ouverture et fermeture du Satellite.

ARTICLE 4

ASSURANCE

- Le Frac prend en charge l'assurance du camion et l'assurance des œuvres qui se trouvent à l'intérieur.

- Le Frac se réserve le droit de prendre les coordonnées de la personne ayant causé le dommage pour tout accident ou altération.
- En cas de dommage constaté sur le Satellite ou sur les œuvres, la responsabilité civile de la personne ayant causé le dommage, sera engagée.
- En cas d'altération d'une œuvre, le Frac se réserve le droit de fermer l'exposition du Satellite temporairement (durant le temps nécessaire à la constatation du dommage, au ré-emballage de l'œuvre, etc.) ou définitivement.

ARTICLE 5

MONTAGE / DÉMONTAGE

- Le transport et l'installation des œuvres sont à la charge du Frac.
- Les personnes référentes accueillent l'équipe du Frac lors de l'installation du Satellite sur les lieux, et lors de son démontage. Un rendez-vous sera fixé par mail au moins 3 jours avant l'arrivée du Satellite.
- Le Satellite demande un temps d'installation et de construction de la rampe d'accès. L'installation et la construction de la rampe d'accès est d'une durée d'environ une heure effectuées par l'équipe du Frac.
- Après l'installation et la construction de la rampe d'accès, l'équipe du Frac procède à l'installation des œuvres dans le Satellite.
- Après l'installation, le Frac et les personnes référentes vont à la rencontre de l'ensemble de l'équipe organisatrice afin de faire la promotion du projet, opérer une première action de médiation culturelle et diffuser les consignes de conservation préventive à respecter. Pour ce faire, des réunions ou des visites de montage peuvent être organisées par les personnes référentes.

ARTICLE 6

CONSERVATION DES ŒUVRES

Conservation préventive

- Les deux partis s'engagent à diffuser et faire respecter les consignes de conservation préventive listées ci-dessous :
 - Ne pas fumer, manger ou boire à l'intérieur du Satellite.
 - Ne pas toucher ou heurter les œuvres.
 - Toute manipulation des œuvres est interdite.
 - Les sacs et tous objets volumineux sont interdits à l'intérieur du Satellite.

Surveillance

- La visite du Satellite se fera toujours accompagnée d'une personne du Frac.
- La jauge étant limitée, le reste du groupe sera sous la responsabilité des personnes référentes.
- Il sera interdit aux visiteurs de toucher aux œuvres, de manger, boire dans le lieu d'exposition.
- Le Satellite sera fermé à clef en dehors des heures de visites.

ARTICLE 7

MEDIATION

- L'établissement hôte et les partenaires s'engagent à faciliter l'accès à l'exposition et à établir une action de sensibilisation des publics.
- Le centre de documentation, les archives (dossiers d'œuvre et dossiers d'artiste), la photothèque du Frac sont à la disposition des personnes référents et du public, à Besançon sur rendez-vous.
- Le pôle collection-diffusion du Frac est à la disposition des personnes référents pour les aider à construire leurs actions de médiations.

ARTICLE 8

COMMUNICATION

- Les documents de communication - communiqué de presse, affiche, dépliant - (si les partis souhaitent en réaliser un) sera soumis au Frac Franche-Comté avant diffusion. Un fonds iconographique est à la disposition de la presse sur demande auprès du Frac Franche-Comté.
- Le cas échéant, des copies d'articles de presse, reportages TV ou radio, devront être envoyées au Frac Franche-Comté à la fin de l'exposition, ceci afin de compléter le dossier documentaire des œuvres.

Pour le Frac Franche-Comté
La directrice du Frac
Sylvie ZAVATTA

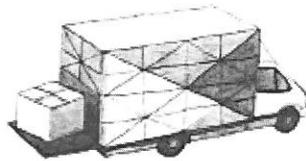
Date :
Signature :

Pour XXX
XXX
XXX

Date :
Signature :

Pour XXX
XXX
XXX

Date :
Signature :



Frac Franche-Comté
Cité des arts
2, passage des arts
25000 Besançon

**frac
franche-comté
le satellite**

Le principe d'accueil

I. Présentation du Satellite :

Le Satellite est un outil du Frac Franche-Comté, conçu pour faire rayonner sa collection d'œuvres d'art contemporain en Franche-Comté. C'est un espace d'exposition mobile contenu dans un camion de 20m³.

L'espace intérieur du Satellite est d'environ 7m² et présente des œuvres de différents médiums (photographie, peinture, installation, œuvre sonore, vidéo...) organisées autour d'une thématique.

Ce dispositif offre au public un face à face avec les œuvres. Celui-ci est accompagné lors des visites par des échanges et des outils de découverte adaptés.

Inauguré en 2015, le Satellite a été imaginé par l'architecte designer Mathieu Herbelin et réalisé par l'entreprise franc-comtoise ASF métal.

II. Les acteurs du projet :

La venue du Satellite et de son exposition est possible dans toute structure du territoire franc-comtois recevant du public et désireuse de construire un partenariat.

Sa venue est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs :

L'établissement hôte

On définit comme *établissement hôte*, l'établissement qui reçoit le Satellite et qui lui propose un espace de stationnement sécurisé.

Les partenaires

On définit comme *partenaires*, les autres structures ayant signé le contrat d'accueil avec l'*établissement hôte* pour recevoir le Satellite et bénéficier de sa venue.

L'équipe du Frac

Elle assure la tournée du Satellite. Elle est composée d'une chargée de diffusion de la collection et d'une régisseuse.

La chargée de diffusion de la collection est la personne qui coordonne le projet et en assure le bon déroulement. Elle est aussi en charge des visites et est présente durant tout l'événement.

La régisseuse est présente lors du montage et du démontage du Satellite, elle prend en charge les aspects techniques liés à la venue du Satellite.

La responsable de la collection et de la diffusion soutient la chargée de diffusion et la régisseuse.

Pour des raisons d'organisation, l'accueil des groupes et les visites peuvent être confiés à un médiateur.

III. Modalités d'accueil du Satellite :

1/ Les besoins logistiques et techniques

Une personne relais représentant l'établissement hôte

Elle coordonne la venue du Satellite, c'est-à-dire qu'elle se rend disponible tout au long du projet (de la prise de contact au bilan) pour en assurer son bon déroulement et permettre le relais des informations à l'ensemble des *partenaires*.

En amont, la *personne relais* reste joignable pour l'organisation générale et la mise en place du planning durant le séjour.

Quand le Satellite arrive sur place, elle est présente pour accueillir l'équipe du Frac et faciliter l'accès du camion à son lieu de stationnement ainsi qu'à son branchement électrique (ouverture des barrières, des locaux...). Elle facilite également l'accès du public au site.

Après la venue du Satellite, la *personne relais* transmet un bilan écrit sur le déroulé du projet à la chargée de diffusion.

Un espace de stationnement clôturé (une cour fermée par des grilles, des murets ...)

Cet emplacement sécurisé doit être accessible au public piéton ; il est situé obligatoirement sur un terrain plat, à proximité d'un bâtiment et de commodités sanitaires. Il est occupé par le véhicule qui y reste stationné pendant toute la durée du séjour y compris la nuit.

Le passage du camion nécessite un accès dont la hauteur est supérieure à 3m50 et la largeur supérieure à 2m90.

Une source d'électricité à proximité

Le camion Satellite doit rester brancher 24h sur 24 pendant toute la durée du séjour car une ventilation régule le climat à l'intérieur du camion afin de garantir l'intégrité des œuvres.

Le Satellite est équipé d'une rallonge de 20 mètres et consomme environ 45 ampères quotidiennement. Cette consommation est à la charge de l'établissement hôte.

Une salle attenante

En option et selon la nature du projet engagé, le Frac peut demander une salle attenante. Cette salle peut être utilisée pour l'accueil des différents groupes et des activités liées à l'exposition (ateliers, projections, rencontres enseignants...). La chargée de diffusion ou le médiateur doivent y avoir accès facilement.

Répartition des frais

Le Frac prend en charge :

- Les frais de déplacement du Satellite
- La rémunération de son personnel
- L'hébergement et les frais de restauration de l'équipe sur place
- L'assurance du camion et des œuvres

L'établissement hôte prend en charge :

- La mise en place d'un verre de l'amitié lors de l'inauguration de l'opération.
- L'électricité
- L'impression d'éventuels documents de communication

2 / Les conditions d'accueil :

L'accueil / le stationnement

L'établissement hôte reçoit le Satellite, il assure donc une place de stationnement et son accès en continu à l'équipe du Frac et à l'ensemble des partenaires.

Les partenaires

Le Frac souhaite que le Satellite soit un lieu d'échange pour les publics, le but étant de favoriser la mixité de ceux-ci. Ainsi l'établissement hôte doit impérativement faire sa demande en lien avec un ou plusieurs partenaires locaux.

Par exemple, un collège peut faire sa demande avec une école primaire ou bien, une bibliothèque peut faire sa demande avec une association sportive, une crèche, une maison de retraite ou un établissement spécialisé.

Le Contrat d'accueil

Afin d'acter les conditions entre les différents *partenaires* et le Frac, un « Contrat d'accueil » est signé par les différentes parties.

La communication

L'*établissement hôte* et ses *partenaires* relaient les informations du Frac au plus grand nombre concernant la venue du Satellite sur leur site.

Ils doivent donc contacter leur commune et les associations locales pour leur annoncer l'événement.

Ils impriment et distribuent les documents papier du Frac (affiches, flyers...). Ces documents sont envoyés par mail en amont de l'événement.

L'*établissement hôte* et ses *partenaires* sont invités à contacter les correspondants locaux de presse pour les mobiliser autour de l'événement.

IV. Déroulé du projet :

1/ Prise de contact

L'*établissement hôte* et ses *partenaires* formulent leur demande pour le Satellite par mail auprès de Maude Marchal, chargée de diffusion.

Maude Marchal
Chargée de diffusion de la collection
03 81 87 87 62
maude.marchal@frac-franche-comte.fr

2/ Etude du projet

A réception de votre mail, le Frac étudie votre demande selon trois points :

- la nature du projet et les objectifs proposés par les *partenaires* (sensibilisation artistique, diversité du public, contexte spécifique, ouverture pédagogique etc.).
- les priorités géographiques en région
- la cohérence avec le calendrier du Frac

Après cette étude, le Frac vous informe des suites de votre demande. Si la réponse est favorable, le Frac vous propose d'intégrer votre demande dans la tournée du Satellite, sous réserve des conditions techniques propices vérifiées lors d'un repérage technique.

3/ Repérage technique

L'équipe du Frac étudie la faisabilité du projet en effectuant un repérage du lieu. Il s'agit de venir vérifier la sécurisation de l'espace de stationnement et ses modalités d'accès afin d'établir la logistique pour la venue du Satellite.

Ce repérage offre l'occasion d'une première rencontre avec l'établissement hôte et ses partenaires pour construire un projet commun en relation avec l'exposition proposée par le Frac.

C'est aussi au cours de cette étape que la date du projet peut être fixée.

4/ Validation et Contrat d'accueil

Suite à la première rencontre lors du repérage technique et sous réserve des différentes modalités d'accueil, le Frac acte la faisabilité du projet par l'envoi d'un « Contrat d'accueil ». Ce contrat doit être signé par l'établissement hôte et ses différents partenaires.

Un planning détaillé du séjour du Satellite est établi par le Frac en concertation avec tous les acteurs du projet.

5/ Le séjour du Satellite, planning type

La durée du séjour est comprise entre 4 et 6 jours, montage et démontage compris.

Toutefois, si le climat est défavorable ou en cas de force majeure, le Frac se réserve le droit d'annuler la venue du Satellite.

L'arrivée du Satellite dans l'établissement hôte, 1^{er} jour :

- Départ de Besançon le matin avec le Satellite et un véhicule utilitaire conduits par l'équipe du Frac (la chargée de diffusion et la régisseuse).
- Les œuvres sont transportées dans le camion (ou dans l'utilitaire selon la taille des œuvres).
- Pour l'arrivée sur le lieu d'accueil, la personne relais s'assure de l'accessibilité du Satellite selon emplacement prévu.
- L'équipe du Frac stationne le Satellite à l'emplacement prévu, installe la rampe d'accès, met en place le branchement électrique, déballe et accroche les œuvres.
- Une présentation de l'exposition aux responsables, enseignants ou encadrants est faite en fin d'après-midi.
- Pour fédérer l'ensemble des acteurs autour de la venue du Satellite, le Frac invite l'établissement hôte à organiser un verre de l'amitié.

NB : Le transport, la mise en place et le montage de l'exposition prennent une journée. Le Satellite reste stationné et immobile jusqu'à la fin du séjour.

Séjour du Satellite :

- Le Satellite est habilité à recevoir du public à l'intérieur de son espace d'exposition. La jauge est limitée à 8 personnes.
- Des temps de visites encadrées par la chargée de diffusion ou un médiateur se déroulent tous les jours selon le planning établi en amont avec les *partenaires* et l'*établissement hôte*.
- La chargée de diffusion ou un médiateur sont présents en permanence dans le lieu d'exposition. La régisseuse est seulement présente lors du montage et du démontage.
- Un temps d'ouverture dédié à tous les publics (habitants, parents...) peut être prévu.

Le retour du Satellite au Frac, le dernier jour :

- La manutention des œuvres et leur transport vers le Frac sont assurés par son équipe.

6/ Bilan du projet

Le Frac souhaite avoir un retour sur le projet. À la fin du séjour, la chargée de diffusion remettra donc une fiche bilan à l'*établissement hôte* à remplir et renvoyer dès que possible.

V. Visites dans le Satellite

1/ Organisation

Les visites du Satellite sont planifiées pour recevoir les différents publics par la chargée de diffusion en accord avec l'*établissement hôte* et ses *partenaires*.

Elle assure les visites du Satellite pour encadrer le public et dialoguer autour des œuvres présentées.

L'accès au Satellite est limité à une jauge de 8 personnes par visite. Ainsi une classe doit être scindée en plusieurs groupes pour découvrir l'exposition.

Dans ce cadre, le Frac propose des activités annexes à la visite. Celles-ci seront mises en place par l'*établissement hôte* ou une autre structure partenaire. Ces activités se déroulent dans la salle attenante ou autour du Satellite par petits groupes.

Par exemple, une classe de 24 élèves est divisée en 3 groupes de 8 enfants. Un groupe est dans le Satellite, un autre dans la salle attenante en train de réaliser un des ateliers proposés et le dernier groupe en salle de classe avec un second atelier.

Dans ce cas, un groupe est accompagné par la chargée de diffusion, un autre avec l'enseignant et le dernier avec une tierce personne (ATSEM, parent d'élève, membre d'une association...).

Le Satellite peut accueillir des publics extérieurs à celui des structures *partenaires* sur un temps de visite défini en amont avec eux.

2/ Axes culturels du Satellite

Le contenu de l'exposition présentée dans le Satellite est communiqué avant sa venue. Ainsi, les différents acteurs du projet (enseignants, bibliothécaires, animateurs) peuvent faire des liens avec leur axe de travail ou programmation.

Pour les établissements scolaires, le Frac peut définir avec le professeur, l'instituteur ou l'inspecteur académique référent les objectifs pédagogiques exploitables.

Aussi, le Frac met à disposition de l'équipe enseignante un dossier pédagogique.

VI. Autres :

1/ Garanties d'expertise du personnel :

La manutention, l'emballage, l'accrochage et le décrochage des œuvres dans le Satellite sont assurés exclusivement par le personnel expert du Frac.

Un constat d'état (état des lieux) détaillé des œuvres est réalisé en amont au Frac. Des constats plus sommaires sont réalisés quotidiennement par la chargée de diffusion ou le médiateur.

2/ Sécurité du Satellite :

Le stockage à l'intérieur du Satellite garantit la conservation optimale des œuvres ou des objets (climatisation, mesure et contrôle de la température, etc...) et leur sécurité.

Le véhicule bénéficie d'un système d'alarme, d'un système anti-incendie avec un coupe-circuit, d'un extincteur et d'une ventilation intérieure.

3/ Description technique :

- Encombrement au sol avec la rampe : L 8m x l 6,5m
- Hauteur du camion : 3,35 m
- Le véhicule a un poids total autorisé de 3500 kg
- L'unique accès à l'espace d'exposition intérieur est une rampe.
- Dimensions intérieures : 3,70 x 2 x 2,215 m
- Alimentation électrique demandée : 220V
- Connexion PC minimum : 16A
- Consommation : environ 45 A / jour (le camion reste branché la nuit)
- Longueur de la rallonge : 22 m
- Un système de climatisation assure une température stable entre 18 et 20°C.

VII. Contacts

Virginie Lemarchand
Responsable de la diffusion et de la collection
03 81 87 87 46
virginie.lemarchand@frac-franche-comte.fr

Maude Marchal
Chargée de diffusion de la collection
03 81 87 87 62
maude.marchal@frac-franche-comte.fr

Emilie Fabre
Régisseuse pour la diffusion des œuvres
06 95 33 18 16
emilie.fabre@frac-franche-comte.fr

Nathalie Francesconi
Enseignante missionnée
nathalie.francesconi@frac-franche-comte.fr